

édito



Après la déflation et la stagflation, faut-il croire à la « croiflation » ?

En 2008, la hausse des prix devrait dépasser 3,5 % dans la zone euro, 5 % aux Etats-Unis, 14 % en Russie, 7,5 % en Inde et 8 % en Chine. Il y a deux ou trois ans, certains experts craignaient le retour de la déflation. Aujourd'hui, certains pronostiquent celui de la stagflation. La question est de savoir si la première vague inflationniste du 21^{ème} siècle aura raison de la croissance. Certes, les pays émergents commencent à souffrir du relèvement des prix de l'énergie. Néanmoins, grâce aux imposants excédents commerciaux, les gouvernements chinois et indien ne répercutent pas la totalité de la hausse afin de maintenir le pouvoir d'achat de leur population. Les pays occidentaux sont moins dépendants des matières premières que lors du premier choc pétrolier du fait du processus de désindustrialisation. La hausse des prix de l'énergie touche le consommateur final et moins le secteur productif à l'exception bien évidemment des transports et de la pêche. Par ailleurs, en 1973, la santé des grandes entreprises était fortement dégradée car leurs dirigeants avaient dû accepter après 1968 de nombreuses revendications, augmentation des salaires, congés supplémentaires... Le partage de la valeur ajoutée était alors en faveur des salaires. Les bons résultats des entreprises, le niveau élevé de la concurrence mondiale, la résistance avérée du système financier malgré la crise des subprimes sont autant de signes en faveur du maintien à un niveau élevé de la croissance mondiale. Contrairement aux crises passées, les valeurs actions ont toutes les chances d'être des valeurs refuges...

Philippe Crevel

Actualité

L'assurance-vie, retour à la normale ?

L'assurance-vie qui avait connu une croissance rapide ces trois dernières années enregistre un revirement de tendance avec une baisse de 10 % sur le premier trimestre. La fin du basculement des plans d'épargne logement sur les contrats d'assurance-vie, la fin de l'effet Fourgous et les tourments financiers ainsi que la question du pouvoir d'achat expliquent sans nul doute ce retournement. L'amélioration du rendement des Livrets A et la remontée des taux offrent aux Français des solutions d'attente en ce qui concerne l'affectation de leur liquidité. Il n'en demeure pas moins que l'assurance-vie demeure un des placements préférés des Français. C'est certainement pourquoi le Gouvernement se penche sur ce produit pour trouver de nouvelles recettes budgétaires. Comme pour la loi de finances 2008, les pouvoirs publics réfléchissent à la modification des règles de prélèvement de la CSG sur les contrats en euros. Seuls les monosupports sont, aujourd'hui, taxés annuellement. Les supports en euros des multisupports ne le sont que lors du dénouement. L'idée est d'aligner les deux au même régime. Par ailleurs, l'exonération des plus-values ne serait possible qu'après 12 ans au lieu de 8 ans. Le rapport Attali proposait 15 ans. Le durcissement du régime de l'assurance-vie serait un mauvais geste envers un produit d'épargne à long terme qui finance tout à la fois les déficits publics et l'économie productive.

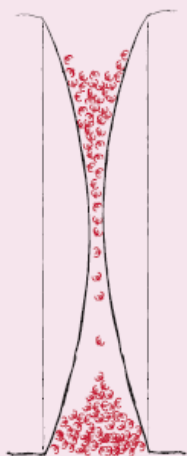
Du nouveau pour le cumul emploi-retraite

Le Gouvernement entend favoriser le cumul emploi-retraite. A cet effet et avant même que des dispositions législatives modifient le régime actuel, la CNAV a publié une circulaire qui le facilite. En vertu du régime actuel, un salarié à la retraite peut reprendre une activité professionnelle à condition que les revenus de cette activité ajoutés aux pensions servies par les régimes de retraite de base et par les régimes complémentaires, n'excèdent pas le dernier salaire d'activité perçu avant la liquidation de la retraite ou, si cette formule est plus favorable, 160 % du SMIC (soit 2094,26 euros par mois depuis le 1er mai 2008 pour un salarié à temps plein). Pour le calcul, il faut entendre par dernier salaire d'activité, le salaire calculé à partir de la moyenne mensuelle des rémunérations perçues au cours des trois derniers mois, y compris le mois au cours duquel est intervenue la cessation de l'activité salariée. Dans sa circulaire du 6 mai 2008, la CNAV précise que lorsque les indemnités de départ en retraite et/ou de congés payés sont versées au cours de la période de référence et soumises à la CSG, ces éléments de rémunération doivent être pris en compte pour calculer le dernier salaire d'activité. Cette règle est favorable aux retraités souhaitant reprendre une activité professionnelle car elle s'applique même lorsque les indemnités de départ en retraite et/ou de congés payés sont versées par un tiers pour le compte de l'employeur.

Combien toucherez vous à votre retraite ?

3 millions de personnes informées sur leurs droits à la retraite en 2008. Dans le cadre du processus d'information des salariés et conformément aux engagements pris avec l'adoption de la loi Fillon, 3 millions de Français obtiendront, cette année, leur relevé individuel de situation. Les personnes, nées en 1958 et en 1963, recevront un relevé de situation individuelle indiquant leur nombre de trimestres et de points acquis. Celles qui sont nées en 1950 et en 1951, donc proches de l'âge de la retraite, recevront ce relevé complété par une estimation du montant de leur future pension.

N°24



La Newsletter du Cercle des Épargnants



PERP, les résultats officiels 2007 sont tombés...

Ce n'est pas terrible mais moins mauvais que prévu. 130 000 nouveaux PERP ont été souscrits l'année dernière. Le nombre total de PERP a, fin 2007, atteint 1 989 000 soit une progression de 6 % par rapport à 2006. Le nombre de nouveaux PERP est en forte diminution : - 64 % en 2005 ; - 53 % en 2006 ; et - 38 % en 2007. Le taux de détention des PERP est de 8,6 % par rapport au public salarié visé. Les détenteurs de PERP ont versé 1 milliard d'euros sur leur plan, soit une progression de 7 % par rapport à 2006. 27 % des cotisations ont été placées en unités de compte. L'encours s'élevait au 31 décembre à 3,4 milliards d'euros, soit une augmentation de 45 % par rapport à la fin 2006. L'encours moyen est de 1710 euros contre 1260 fin 2006, soit une progression de 35 %. L'âge moyen de souscription est de 42 ans et 18 % des souscripteurs ont moins de 30 ans. 53 % sont des hommes et 47 % des femmes. Deux tiers ont versé moins de 500 euros et 2 % plus de 5000 euros.

PERP suite, le premier trimestre 2008 dans la droite ligne de 2007

La barre des deux millions a été enfin franchie au cours du premier trimestre 2008. 2,04 millions de Français ont un PERP. 26 000 nouveaux PERP ont été ouverts au cours des trois premiers mois. L'encours est en hausse de 216 millions d'euros sur les trois premiers mois 2008.

Après l'impôt sur le revenu, Thomas Piketty s'attaque à la retraite

Dans sa dernière étude rédigée avec Antoine Bozio, il s'attaque au régime des retraites français. Il propose de le remplacer par un système dit notionnel, système en vigueur par exemple en Suède. Tout le long de sa carrière, les salariés accumuleraient des cotisations sur un compte fictif. Arrivés à l'âge de la retraite, les salariés disposeraient d'un patrimoine permettant de calculer le montant de la pension. Ce système permettrait de prendre finement l'âge de départ à la retraite. Plus le salarié part tard, plus son patrimoine augmente ; la pension en est augmentée d'autant plus qu'elle sera perçue sur une période en moyenne plus courte.

Épargne retraite, ça bouge...

Le rapporteur général du budget au Sénat, Philippe Marini, vient de déposer une proposition de loi pour le développement de l'épargne retraite. Elle s'inscrit dans le prolongement de son dernier rapport publié le 30 avril dernier. Philippe Marini propose l'introduction d'un abondement optionnel de l'employeur sur le PERP, la création d'un code de l'épargne retraite et le renforcement des contrôles prudentiels. Concernant les abondements des employeurs, le sénateur souhaite qu'ils soient déductibles des bénéfices au même titre que les autres charges de personnel. Pour le salarié, ceci constituerait un complément de salaire imposable. L'adoption de ce texte compliquerait un peu plus le régime de l'épargne retraite. Le PERP serait tout à la fois un produit individuel et un produit collectif. La création d'un PERP abondable pénaliserait le PERCO et le PERE. Par ailleurs, Philippe Marini souhaite différer l'imposition à l'ISF de la valeur de capitalisation des rentes pour les plans de moins de 15 ans jusqu'au 31 décembre 2010 au lieu du 31 décembre 2008. La proposition de loi, dans son article 4, prévoit de consolider la gestion du régime complémentaire de retraite des hospitaliers par le comité de gestion des oeuvres sociales des établissements hospitaliers. Philippe Marini demande par ailleurs à ce que le rapport annuel de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles comporte un chapitre spécifique à l'épargne retraite.

En bref...

Le Cercle sur YouTube

Un résumé de 7 minutes des derniers Entretiens de l'Épargne et de la Retraite qui se sont déroulés à Aix-en-Provence au printemps dernier est consultable sur le site de YouTube ainsi que sur le site du Cercle.

Toulouse et le Cercle

Les prochains Entretiens de l'Épargne et de la Retraite auront lieu à Toulouse le 2 octobre prochain. Participeront à cette manifestation Jean-Pierre Thomas, Jean-Pierre Gaillard, Florence Legros, Jacques Barthélémy, Jérôme Jaffré et Marc Fabayre.

Quel bilan pour le plan « Services à la personne » ?

Mis en place par la loi du 26 juillet 2005, le plan « services à la personne » a permis de créer 80 000 emplois dans ce secteur en 2005 et 116 000 en 2006, et devrait en créer 160 000 en 2007, selon l'Agence Nationale des Services à la Personne. Cependant le temps de travail moyen ne s'élève qu'à 12h par semaine contre 23h pour les temps partiels dans les autres secteurs.

Vive l'épargne longue

Déblocage de l'épargne salariale, revalorisation des taux de l'épargne à court terme défiscalisée, l'époque n'est pas à l'épargne longue. Or pour financer les retraites et la dépendance ainsi que l'économie, les placements longs en actions sont incontournables.

